

lement pour promouvoir les conditions générales de stabilité dans la région.

c) Europe centrale et orientale

Ils se consulteront et coopéreront pour appuyer le processus de transition vers une démocratie et une économie de marché intégrales dans les pays d'Europe centrale et orientale en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes d'intérêt commun.

d) Russie, Ukraine et autres NEI

Ils se consulteront sur leurs politiques respectives à l'égard de la Russie, de l'Ukraine et d'autres NEI en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes et les actions d'intérêt commun. Cette consultation aura lieu sur le plan bilatéral et dans le cadre d'enceintes multilatérales telles que la BERD, la BIRD et le FMI.

e) Moyen-Orient

Ils se consulteront sur de nouvelles mesures nécessaires pour promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

4. Coopération au développement

Rappelant la priorité qu'ils accordent à l'aide au développement, notamment vis-à-vis des pays les moins développés, ils conviennent de renforcer leur coordination dans les enceintes multilatérales et de coopérer plus activement au niveau bilatéral.

5. Aide humanitaire

Ils se consulteront pour améliorer la fourniture de l'aide humanitaire multilatérale ainsi que l'efficacité des opérations humanitaires des Nations Unies et pourront, le cas échéant, prendre des initiatives communes à cette fin.

III. Questions transnationales

À une époque de mondialisation croissante, l'UE et le Canada s'engagent à unir leurs efforts pour répondre efficacement aux nouveaux défis qui touchent leur environnement social et physique.

1. Préservation de l'environnement

Ils renforceront leurs efforts en vue d'améliorer l'efficacité des actions multilatérales visant à protéger l'environnement planétaire, notamment par un renforcement des échanges d'informations et de notifications sur les problèmes d'environnement de dimension mondiale, tels que la biodiversité, le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la désertification et l'érosion, la qualité de l'eau, les sources terrestres de pollution marine, les déchets dangereux, la contamination des sols et les questions relatives aux forêts.

Ils coopéreront au sein de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies et continueront à oeuvrer pour le succès des travaux de la CDD sur la gestion durable des forêts. Ils coopéreront également au sein du PNUE et du Fonds mondial pour la protection de l'environnement (GEF) afin d'inciter à un effort accru pour relever le défi que constitue la préservation de l'environnement mondial.

Ils amélioreront leur dialogue bilatéral en :

-échangeant des informations sur la mise au point et l'utilisation éventuelle d'instruments économiques et fiscaux pour la mise en œuvre des objectifs de la politique environnementale;

-s'efforçant de parvenir, en matière d'environnement, à de meilleurs résultats dans l'introduction de la dimension